

Invitation

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2019 du *Gaboteur* Inc.



Le mercredi 6 novembre 2019
19 h
Rocket Room
272, rue Water, St. John's
Pour en savoir plus, visitez le gaboteur.ca



Le *Gaboteur* 35

www.gaboteur.ca

CONVENTION DU SERVICE
POSTE-PUBLICATIONS 40050438

VOL. 36 | N° 02

21 octobre 2019

2,50 \$ (taxes incluses)

Dessiner l'avenir en français

Future garderie :
après la consultation
place à l'action

3



Photo : Jelleke Van Ooteghem

LA FIESTA 2019 du *Gaboteur*

12 novembre 2019 à 18 h
THE SHIP PUB | 252, rue Duckworth, St. John's

Fêtons les 35 ans du journal et la retraite
de sa directrice générale, Jacinthe Tremblay!

Les Fils du Facteur en
concert à St. John's

6

Dossier : les écoles
francophones devant la
Cour suprême du Canada

8

Pourquoi interdire la pêche
du requin d'eau douce en
automne au Labrador?

14

ACTUALITÉ/SCIENCE ET ENVIRONNEMENT

Retour sur des vagues de plus de 30 mètres

À la mi-septembre, l'ouragan Dorian, a déferlé en tempête tropicale sur une bonne partie des provinces atlantiques. Vents violents, vagues énormes, pluies torrentielles et pannes d'électricité; les effets physiques de tels phénomènes qui vont s'amplifier à l'avenir, rappellent l'importance d'être bien préparé.

Marc Poirier
FRANCOPRESSE ET
LE GABOTEUR



Photo : Amanda Cornect

Vagues à Sheaves Coves, péninsule de Port-au-Port, le 8 septembre 2019.

Dorian aura laissé sa trace : 62,2 millions de dollars de dommages en Nouvelle-Écosse, 22 millions au Nouveau-Brunswick, 17,5 millions à l'Île-du-Prince-Édouard... Le Bureau d'assurance du Canada estime cependant que Dorian a "seulement" coûté à Terre-Neuve-et-Labrador 2,5 millions de dollars. En effet, le dernier ouragan en date a surtout frappé la côte ouest de Terre-Neuve et le sud du Labrador.

Évidemment, ce n'est rien comparé aux ravages que ces ouragans ou tempêtes peuvent faire dans les Caraïbes, comme l'ont malheureusement vécu les Bahamas avec Dorian. Il n'en reste pas moins que ces "restes d'ouragan" ne sont qu'un aperçu de ce que l'avenir nous réserve, selon plusieurs experts en la matière.

« La fréquence des ouragans n'augmentera pas nécessairement, mais ceux qui vont nous toucher risquent d'être d'une force plus élevée en raison du réchauffement de l'atmosphère » souligne Bob Robichaud, météorologue au Centre canadien de prévision des ouragans.

En d'autres mots, il y aura davantage d'ouragans qui maintiendront leur statut d'ouragan en arrivant au Canada atlantique.

L'érosion vient de facteurs multiples

L'un des dommages les plus permanents qu'occasionnent les fortes tempêtes est l'érosion des côtes. Et comme les niveaux de la mer ne cessent d'augmenter, les effets néfastes seront de plus en plus sévères. «Les niveaux de la mer augmentent d'environ sept centimètres tous les 18 ans. En Nouvelle-Écosse, on commence à subir des inondations provoquées uniquement par les marées hautes, sans qu'il y ait de tempête», précise Bob Robichaud.

Selon lui, les côtes de la Péninsule acadienne, dans le nord-est du Nouveau-Brunswick, et l'isthme de Chignectou, qui relie la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, sont les plus à risque. D'ailleurs, en septembre dernier (2019), un couple de la Péninsule acadienne a dû déménager sa maison située le long de la côte : les propriétaires affirment qu'au fil des années, les tempêtes ont rongé près de 10 mètres de leur terrain.

Comment donc se protéger contre ces événements de plus en plus dévastateurs? Adam Fenech, qui dirige le Laboratoire de recherche sur le climat de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard, a une réponse toute simple. «Voici ce que je recommande toujours : simplement ne pas construire si près des côtes.»

Car les tempêtes ne sont pas les seuls facteurs entraînant l'érosion des côtes : la montée des niveaux de la mer, la fonte des

neiges au printemps, les glaces et même l'écoulement des eaux de la nappe phréatique vers la mer y contribuent également.

À l'Île-du-Prince-Édouard, la mer gruge en moyenne environ 30 cm de côtes par année. À certains endroits, cela va jusqu'à plus d'un mètre, voire plus de 5 mètres.

Être mieux préparé à n'importe quelle situation d'urgence

Signe que les fortes tempêtes et autres événements météorologiques sont plus fréquents : on constate au sein de l'Organisation des mesures d'urgence (OMU) du Nouveau-Brunswick un niveau de préparation plus élevé au sein de la population.

de la tempête Dorian. Ce que ça nous dit, c'est que les gens ont pris les avis au sérieux. Ils étaient prêts. On est assez convaincu que les gens étaient mieux préparés.»

Et que ce soit un ouragan, une inondation, une tempête de verglas ou autres phénomènes change peu la préparation : «une urgence est une urgence», souligne M. Downey. On ne peut pas contrôler la météo, mais on peut contrôler notre niveau de préparation. Ça peut sauver notre vie.»

Quant aux habitants de la côte ouest de Terre-Neuve, ils «sont

La fréquence des ouragans n'augmentera pas nécessairement, mais ceux qui vont nous toucher risquent d'être d'une force plus élevée en raison du réchauffement de l'atmosphère

BOB ROBICHAUD
météorologue au Centre canadien de prévision des ouragans

Le porte-parole de l'organisme, Geoffrey Downey, souligne que son équipe a vu une différence entre les fortes inondations le long du fleuve Saint-Jean de 2018 et l'épisode Dorian. «On a vu qu'il n'y a pas eu de blessure sévère lors

prêts à tolérer bien des tempêtes sans perdre leur amour de leur région» rappelait après le passage de la tempête post-tropicale, la collaboratrice du *Gaboteur*, Liz Fagan, dans l'édition du 23 septembre dernier.

Événements météo marquants en Atlantique

24 et 25 août 1927 : En Atlantique, un ouragan emporte des routes, crée des inondations et provoque la mort de 56 personnes au large de Terre-Neuve.

15 août 1971 : L'ouragan Beth inonde la Nouvelle-Écosse de 300 mm de pluie, juste avant les récoltes. La partie est de la province est isolée par l'inondation des routes et des ponts.

11 septembre 1995 : Au large de Terre-Neuve, l'ouragan Luis provoque la plus haute vague mesurée, qui atteint 30 mètres et s'écrase sur un paquebot.

21 septembre 2010 : Si dans toute la province, une seule personne a été tuée, les coûts des dommages de l'ouragan Igor se sont élevés à un niveau record de 200 millions de dollars canadiens. De grands tronçons de routes ont été complètement emportés par les inondations, y compris une partie de la Transcanadienne, isolant environ 150 collectivités de la province.

Source : Environnement Canada

Conseil d'administration cherche renfort

ÉLECTIONS 2019 AU GABOTEUR INC.

Pour information, contactez :
Nathalie Brunet à presidence@gaboteur.ca.

Deux postes, occupés par Cyr Couturier et Flora Salvo, seront en élection lors de l'assemblée générale 2019, le 6 novembre 2019. Deux autres postes seront à combler si la refonte proposée des Statuts et règlements est adoptée. Vous voulez veiller à la saine gestion de votre journal et à des destinées? Nous avons besoin de vous.

Cette invitation est pour vous, si vous êtes membre du Gaboteur Inc. le 6 novembre et sur place à l'AGA ou vous avez pris soin de vous faire proposer par un membre en règle.

Et vous savez quoi? On a du fun dans les réunions du conseil d'administration du Gaboteur Inc.

QUELLE FUTURE GARDERIE À ST. JOHN'S?

Retour sur une consultation qui va dans les deux sens

Une cinquantaine de parents d'enfants en bas à âge et futurs parents étaient réunis dans le théâtre du Centre communautaire des Grands-Vents le 10 octobre dernier pour explorer des solutions rapides au manque criant de place en garderie. Ils voulaient aussi des réponses à leurs questions.

Étienne Vuillaume

« Depuis trois ans, nous avons 35 parents chaque année qui attendent une place en garderie », a présenté d'emblée Daniel Fuller, président, depuis 2017, du conseil d'administration du Centre de la petite enfance Les P'tits Cerfs-Volants.

Année après année, la mécanique d'inscription suit en effet un enchaînement de facteurs bien précis et « rend la liste d'attente très vivante » a déclaré Daniel Fuller, mais elle fatigue certains parents.

« Je suis père de trois enfants, j'attends. Alors est-ce que ça veut dire qu'avec ce système je n'aurai une place pour mes enfants que dans un an, voire deux ans ? » interroge un jeune père de famille. « Attendre trois ans, c'est le temps que les enfants seront à la garderie », renchérit une autre maman de deux jeunes enfants.

Consultation terminée... Place à l'action !

Devant cette nécessité de réponses concrètes « il faut aller vite, c'est certain » leur a répondu d'emblée Kim Christianson, directrice générale de l'éducation du Conseil scolaire francophone provincial (CSFP). « Mais le projet de nouveau centre scolaire et communautaire dans l'ouest de St. Jean n'ouvrira dans le meilleur des cas qu'en septembre 2022. C'est donc au mieux dans trois ans. Il faut donc trouver une solution d'ici là. Or doit-on investir l'argent disponible au gouvernement pour l'ouverture d'une structure temporaire ? C'est une question qu'il faut se poser. D'où cette consultation ce soir : savoir ce que vous en pensez ».

Mais certains parents ne l'entendaient pas de cette oreille-là. Catherine, mère d'un petit garçon d'un an, est repartie déçue : « Je regrette le manque de préparation des organisateurs. Je venais pour avoir des réponses concrètes ou à être sollicitée sur des décisions concrètes à prendre. Or, les organisateurs de cette soirée en sont encore aux questions. Comment est-il possible par exemple qu'ils ne sachent pas encore quelle est la demande exacte en nombre global de places nécessaires à créer ? Ils nous demandent ce que nous souhaitons mais on ne sait même pas ni où ni quand ils imaginent créer cette deuxième garderie. »

Car il y a urgence : son congé parental se termine et elle n'a trouvé pour unique solution qu'une nounou anglophone, « et encore j'ai de la chance ! ». Et si elle n'avait pas eu à rentrer prématurément chez elle pour s'occuper de son jeune enfant, elle aurait pu entendre Daniel Fuller comprendre pleinement sa frustration : « ces parents vont plus vite que nous dans la démarche. Mais nous n'en sommes pas encore à dimensionner le projet. Il faut d'abord connaître les souhaits des parents et élaborer le modèle à créer ».

Quel modèle ?

Et c'est sans doute là tout l'enjeu : quel modèle ? Devant les difficultés de recrutement et de rétention d'un personnel qualifié et francophone pour encadrer parfaitement les premiers stades primordiaux de l'apprentissage de la langue française et de la vie en communauté, « il ne faut pas se mettre de barrière dans notre imagination », a prévenu Martine Fillion, directrice générale de la Fédération des parents francophones de Terre-



Photo : Étienne Vuillaume

Kim Christianson, du CSFP, Diego Toledo, du RDÉE TNL, Luc Larouche, de la FPFTNL et Daniel Fuller, du CPE Les P'tits Cerfs-Volants.

Neuve et du Labrador (FPFTNL). « Il ne faut pas se voiler la face : recruter des éducateurs dans la petite enfance est très compliqué : il faut qu'on arrive non seulement à les attirer mais en plus à les garder. Il faut réfléchir à leur offrir autre chose que des REER qui ne les intéressent pas car ce sont en général des jeunes : un billet d'avion, des tarifs très préférentiels en garderie, je ne sais pas... » « Mais on n'a pas l'argent ! », entendait-on dans la salle.

Effectivement, pour les garderies subventionnées par le programme provincial Operating Grant Program(1), telle que l'actuelle garderie francophone, il est interdit de lever des fonds pour financer des projets : « le fait

que l'actuelle garderie reçoive \$ 77,000 du gouvernement provincial est, pour certains aspects, un handicap », a avoué Daniel Fuller. « On ne peut pas demander 100 dollars par exemple aux parents pour une activité; 33 \$ par jour pour les 2-3 ans, 30 \$/jour pour les 4-5 ans c'est attractif mais on est complètement limité pour les levées de fonds. C'est frustrant. »

Un porteur de projet dans la salle ?

C'est ce qui justifiait la présence de l'une des quatre panélistes présents ce soir-là : Diego Toledo, le nouveau directeur général du Réseau de développement économique et d'employabilité de Terre-Neuve-et-Labrador

(RDÉE TNL) arrivé en mai dernier à ce poste. Aux côtés de Luc Larouche, président de la FPFTNL, organisateur de la soirée, et de la directrice générale du CSFP, il a invité les participants à ne pas mettre de côté l'idée de prendre en charge eux-mêmes la création de cette deuxième garderie et a même lancé des perches telles que « le modèle coopératif par exemple, peut être une solution ».

Avoir un porteur de projet francophone faciliterait en effet grandement l'avancée des choses, « tant en matière de gestion que de recrutement de

SUITE EN PAGE 12



Photo : Étienne Vuillaume

Près d'une cinquantaine de parents de jeunes enfants et de futurs parents ont participé à la consultation de la FPFTNL sur une nouvelle garderie au Centre des Grands-Vents le 10 octobre dernier.

UNE SOLUTION IMMÉDIATE EXISTE

En aparté, Daniel Fuller l'avoue sans hésiter : « Si ça ne tenait qu'à moi, je louerais immédiatement un bâtiment en centre-ville que je ferais gérer par la structure économique et pédagogique Les P'tits Cerfs-Volants. Un Les P'tits Cerfs-Volants 2 en quelque sorte. Mais je suis bénévole et qu'un parent parmi d'autres ». Quant à savoir qui pourrait, dans cette perspective, supporter les coûts d'un loyer tout en ayant la capacité d'offrir la même qualité de services qu'actuellement, la question reste posée. La seule garderie francophone de la capitale terre-neuvienne ne paye en effet actuellement aucun loyer.

Reste maintenant à arbitrer car « on a de l'argent; c'est maintenant qu'il faut décider » a conclu le président de la FPFTNL. Mais quel argent ? « On ne sait pas » répond la directrice générale de cet organisme, Martine Fillion. « On sait seulement que c'est un montant calculé par enfant. Mais on ne connaît pas le montant de financement, ni le nombre d'enfants. D'où la volonté de cette consultation : avoir un maximum de parents impliqués, aussi bien des adhérents de la Fédération, que des parents ayant leurs enfants dans les écoles d'immersion. » (EV)

MOT DE LA RÉDACTION

BON VENT !

Comme un vent nouveau diront certains, « garde le cap ! » diront d'autres. Peu importe : pour un *Gaboteur*, l'important est « de savoir lire le vent » comme le rappelait très justement Liz Fagan en préparation de la venue de l'ouragan Dorian sur la péninsule de Port-au-Port (lire page 4 de notre édition du 23 septembre 2019). Il sera donc question de vent et de direction dans ce second numéro de l'automne 2019.

Hasard de l'Histoire

De direction d'abord : bien bâtir le futur c'est aussi apprendre les leçons de l'histoire. Comme en ce beau jour du premier numéro du *Gaboteur*, le 5 octobre 1984 nous retournons donc aujourd'hui gaboter au sujet du droit à l'éducation en français. Mais cette fois, non plus seulement auprès des familles francophones de La Grand'Terre qui luttaient déjà pour ce droit il y a 35 ans, mais à l'échelle du pays : la question du droit à l'instruction dans la langue de la minorité garanti par l'article 23 de la Charte était en effet devant la Cour suprême du Canada le 26 septembre. Une question centrale à laquelle nous consacrons donc dans ce numéro nos pages... centrales.

De vent ensuite : nous continuerons de naviguer de port en port, à Port-au-Port et plus largement

dans les provinces atlantiques, pour faire un point sur les traces que l'ouragan Dorian y a laissé et pour mieux comprendre comment se préparer au mieux à ces phénomènes planétaires qui s'annoncent de plus en plus violents localement, chez nous également.

Hasard de l'Histoire, comme en écho au premier numéro du *Gaboteur* dans lequel Louis Dussault, directeur général du Secrétariat des peuples francophones du gouvernement du Québec souhaitait « la meilleure des chances » au journal, nous donnons dans cette édition la parole à l'actuelle ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, Sonia LeBel. Elle était en visite à St. John's au moment même où avait lieu le lancement officiel du Réseau Justice en français de Terre-Neuve-et-Labrador. Nous vous ferons découvrir ces deux événements dans nos pages intérieures.

La parole est à vous

Signe d'avenir, signe des temps également, nous vous parlerons aussi de la toute récente consultation publique pour de nouvelles places en garderie dans la province lancée il y a dix jours. L'avenir s'écrit en effet aussi au présent.

Ainsi, à l'heure des fausses nouvelles et de l'ère de la post-vérité où tout

un chacun, gonflé par le pratique immunité des réseaux sociaux, s'arroge le droit de vouloir imposer sa vérité, nous essayerons de continuer à rendre compte d'une histoire au travers des lignes que vous nous faites l'honneur de lire : celle des gens d'expression française de Terre-Neuve et du Labrador; une Histoire qui continue de s'écrire tout simplement devant nos yeux et qu'il convient de continuer de publier fidèlement et humblement.

Car, je le rappelle à nos plus jeunes lecteurs : c'est à vous « de déterminer si *Le Gaboteur* va continuer. On aimerait connaître vos commentaires. Cela nous permettra de nous améliorer ce que vous n'aimeriez pas, et d'ajouter ce que vous aimeriez voir ». Tel était déjà le message de ce journal dès son premier numéro qu'il est important de rappeler ici. C'est en effet le gage de la liberté d'expression et l'assurance d'avoir toujours le regard tourné vers l'avenir tout en s'autorisant des clins d'oeil au passé. C'est la raison de voguer du seul, unique et désormais historique, média d'information de langue française imprimé et distribué par abonnement sur un territoire aussi immense que celui de Terre-Neuve-et-Labrador.

Bonne lecture et... Bon vent !

Etienne Vuillaume



Photo : Marilyn Guay Racicot

Jacinthe Tremblay et Étienne Vuillaume dirigent *Le Gaboteur* en tandem depuis les nouveaux bureaux du journal, situés sur la rue Duckworth, à St. John's.

LA TRANSITION À LA DIRECTION EST EN ROUTE

Depuis le 7 octobre, *Le Gaboteur* navigue avec deux capitaines : la (encore) directrice générale Jacinthe Tremblay et le (pour le moment) directeur général adjoint, Étienne Vuillaume. La responsabilité de la rédaction est partagée, avec plus de boulot de ce côté pour Étienne pour cette édition et de plus en plus pour les éditions à venir.

Jusqu'à nouvel ordre, Jacinthe loge à l'adresse courriel dg@gaboteur.ca et Étienne à info@gaboteur.ca. Nous vous invitons à contacter Jacinthe pour les demandes qui touchent les abonnements et la publicité et à communiquer avec Étienne pour les invitations à couvrir des événements ou pour suggérer des sujets à traiter.

Pour en savoir plus sur Étienne, voir en page 15

AVIS DE CONVOCATION
35^e Assemblée générale annuelle

Le 6 novembre 2019, à 19 h
Rocket Room
272, rue Water, St. John's

Le journal *Le Gaboteur* est publié par la société sans but lucratif LE GABOTEUR INC. Toute personne qui a un abonnement en règle au journal et qui réside à Terre-Neuve-et-Labrador ou qui paie une cotisation annuelle de 3 \$ en est membre et pourra exercer un droit de vote lors de l'assemblée générale. Il sera possible d'acheter un abonnement ou de devenir membre sur place.

Bienvenue à toutes et à tous.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Appel des membres
3. Nomination d'une présidence d'assemblée
4. Nomination d'un secrétariat d'assemblée
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Présentation et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2018
7. Présentation et adoption du rapport annuel
 - a. Rapport sur les activités 2018-2019
 - b. États financiers vérifiés au 31 mars 2019
8. Présentation des prévisions budgétaires pour 2019-2020
9. Refonte des statuts et règlements généraux
10. Loi électorale
11. Élections
 - a. Nomination d'une présidence d'élections
 - b. Nomination d'un secrétariat d'élections
 - c. Mises en nomination et élections
 - d. Présentation du nouveau conseil d'administration
12. Nomination de la firme comptable pour l'exercice 2018-2019
13. Varia — période de questions
14. Cotisation annuelle
15. Date et lieu de la 36^e assemblée générale annuelle
16. Levée de l'assemblée

La dégustation gratuite d'un léger goûter et d'un gâteau aux 35 chandelles suivra l'AGA.

Suite 204, 223-233, rue Duckworth
St. John's (TNL) A1C 1G8

709 753-9585

info@gaboteur.ca www.gaboteur.ca

Le Gaboteur

Le Gaboteur est le journal francophone de Terre-Neuve-et-Labrador depuis 1984. Il est publié en versions papier et numérique par la société sans but lucratif LE GABOTEUR INC.

Siège social

223-233 rue Duckworth, suite 204
St. John's (TNL) A1C 6N1

709 753-9585

Un gaboteur, c'est un bateau qui transporte des marchandises ou des personnes de port en port. C'est aussi une personne qui se promène un peu partout et rapporte des nouvelles.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nathalie Brunet, *présidente*
Ysabelle Hubert, *vice-présidente*
Flora Salvo, *secrétaire*
Cyr Couturier, *trésorier*
Nancy Boutin, *relations avec les membres*

Contact : ca@gaboteur.ca

ÉQUIPE

Directrice générale et responsable de la rédaction
Jacinthe Tremblay - dg@gaboteur.ca

Directeur général adjoint
Étienne Vuillaume - info@gaboteur.ca

Adjoint à la rédaction
Cody Broderick - cody@gaboteur.ca

Ont collaboré à ce numéro
Jean-François Boisvert (L'Acadie Nouvelle), Estelle Bonetto (L'Eau vive), Amanda Cornect, Catherine Crépeau (Agence Science-Press), Charles Garnier, Réjean Paulin (Francopresse), Marc Poirier (Francopresse) et Coline Tisserand.

Mise en page
Jessie Meyer

Impression : Advocate Printing
Distribution (dernier numéro) : 4000 exemplaires
ISSN 0836-8155

PUBLICITÉ

Représentation nationale
Lignes agates marketing, anne@lignesagates.com
Terre-Neuve-et-Labrador Saint-Pierre et Miquelon
Le Gaboteur Inc.
dg@gaboteur.ca, www.gaboteur.ca/annoncer

ABONNEMENT

Tarifs pour un an, avant taxes

CANADA Papier + numérique : 35 \$
Numérique (Canada) : 25 \$
INTERNATIONAL Numérique : 30 \$
Papier + numérique : 130 \$

www.gaboteur.ca/abonnement



GAGNANT DES PRIX D'EXCELLENCE 2017
meilleur projet spécial et meilleur article
arts et culture

FINALISTE AUX PRIX D'EXCELLENCE 2017
meilleure photo et meilleure page

FINALISTE AUX PRIX D'EXCELLENCE 2018
meilleur projet spécial

GAGNANT DU PRIX D'EXCELLENCE GÉNÉRALE
2019 pour la rédaction journalistique

FINALISTE AUX PRIX D'EXCELLENCE 2019
Journal de l'année, meilleur projet spécial
et meilleure annonce fabriquée maison

LE GABOTEUR INC. est membre de l'Association de la presse francophone (APF). Nous sommes fiers d'appuyer la Fondation Donatien Frémont.

FFTNL

Le Réseau Justice en français voit le jour à TNL

Les francophones de la province ont dorénavant accès à des services juridiques en français. La Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL) a lancé son Réseau Justice en français le 27 septembre dernier à St. John's.

Juristes, représentants des communautés francophones de la province et d'ailleurs au pays, membres de la communauté juridique francophone du Canada, membres de la Société Nationale de l'Acadie : ils étaient près d'une centaine réunis à l'Hôtel Sheraton de St. John's au 5 à 7 du lancement du Réseau Justice en français.

Ce nouveau service vise à offrir des services et de l'information juridique en français à Terre-Neuve-et-Labrador. « Ce réseau n'offre pas de conseil juridique mais il va grandement contribuer à faire comprendre aux francophones comment le système de justice fonctionne ici. Par exemple, ce n'est pas simplement une question de règles écrites ici, c'est aussi une question d'usage », résume Étienne Vuillaume, qui a travaillé à la mise sur pied de cette nouvelle instance à la FFTNL avant de relever de nouveaux défis à la direction générale du journal Le Gaboteur.

Cocktail inédit de juristes et de francophones

Pour montrer leur volonté et leur capacité à accompagner les francophones, une vingtaine de



Photo : Capture d'écran du message de l'honorable juge Malcom Rowe, Cour suprême du Canada. Le juge Malcom Rowe s'adressant aux participants du Réseau justice en français de Terre-Neuve-et-Labrador.

juristes des firmes Stewart McKelvey, McInnesCooper ou encore Cox and Palmer, et d'autres cabinets privés des environs de la capitale, des juges de la cour provinciale, de la cour supérieure et de la cour d'appel de Terre-Neuve-et-Labrador, en passant par des juristes des services provinciaux et fédéraux,

sont venus rencontrer en français les invités.

Parmi eux figuraient entre autres le président de la Fédération des juristes d'expression française du Canada, Daniel Boivin, la présidente de la FFTNL, Sophie Thibodeau, et le ministre responsable des affaires francophones de

Terre-Neuve-et-Labrador, Christopher Mitchelmore.

Plusieurs autres invités s'étaient déplacés à St. John's depuis l'Atlantique francophone et d'ailleurs au pays pour les assemblées générales annuelles de la Fédération des juristes d'expression française du Canada et de la Société

Nationale de l'Acadie. Nombre d'Acadiens ont été surpris de découvrir la capacité linguistique en français de la communauté juridique terre-neuvienne.

Juge en faveur de la francophonie

Le juge Malcolm Rowe, l'un des neuf juges de la Cour suprême du Canada, a applaudi la création de ce service dans sa province d'origine dans une allocution en français. « Avec la création du Réseau Justice en français, nous faisons un pas important vers l'accès à la justice pour les francophones vivant à Terre-Neuve-et-Labrador », a-t-il déclaré par vidéo depuis Ottawa, avant de s'adresser spécifiquement à ses anciens confrères juges et avocats : « Je vous encourage à vous appliquer dans votre apprentissage de la langue française, et ce, pour deux raisons. D'abord parce que les citoyens, dans les affaires pénales, ont le droit d'être entendus dans la langue officielle de leur choix. Ces causes nécessitent des avocats pour plaider et des juges pour rendre des décisions. Ensuite, parce qu'une habileté en langue française ouvre la porte à une plus grande compréhension du Canada et à la richesse de son patrimoine francophone. »

À VENIR

Avis de fermeture en 2022 du consulat général de France à Moncton

Le consulat général de France à Moncton serait appelé à fermer ses portes dans trois ans. Une nouvelle qui fait l'effet d'une tempête pour les Acadiens et les Français de Terre-Neuve-et-Labrador et des autres provinces du Canada atlantique.

Étienne Vuillaume

La nouvelle annoncée le 4 octobre dernier dans les colonnes de L'Acadie Nouvelle aura fait l'effet d'une bombe. L'annonce programmée du consulat général de France à Moncton en 2022, à l'expiration du mandat du nouveau consul général, Johan Schitterer, bien qu'elle ne soit pas encore confirmée, « n'est pas surprenante », souhaite pourtant rappeler Damien Dauphin, ancien vice-consul de France à Moncton et Halifax de 2007 à 2010. « Elle était dans l'air depuis l'abolition, en août 2018, du poste d'agent comptable, les finances étant désormais gérées directement par l'ambassade à Ottawa. »

Aussitôt diffusée, cette nouvelle a néanmoins provoqué une réaction immédiate et collective des cinq grandes organisations représentatives des francophones des provinces de l'Atlantique par le biais d'une lettre ouverte signée

le même jour de la parution par les présidences respectives de la Société Nationale de l'Acadie, la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, la Société Saint-Thomas-d'Aquin et enfin la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador : « Si cela est bel et bien la décision prise par le gouvernement français, nous en sommes indignés. Comment la France pourrait-elle prétendre vouloir être solidaire au fait français en Amérique du Nord et du même coup tourner le dos aux Acadiens et Acadiennes en fermant ce consulat? »

Car là que le bât blesse, reconnaît effectivement Damien Dauphin : « il est indéniable que la présence du consulat à Moncton a valeur de reconnaissance des liens privilégiés qui ont été tissés avec le peuple acadien au cours des cinquante dernières années, et je comprends parfaitement l'émoi de ses plus éminents représentants. »

Impact négatif non prouvé

Pourtant, selon lui, « un consulat général de France est, pour les Français de l'étranger, un prestataire de services administratifs au même titre que Service Canada pour les citoyens canadiens. » Or, « l'informatisation et la dématérialisation des procédures font qu'il est de moins en moins nécessaire de se déplacer pour accéder à de tels services », croit-il savoir. « Il n'est donc pas du tout prouvé qu'une telle fermeture aurait un impact négatif sur l'immigration française au Canada atlantique. »

D'autant qu'en constatant que le registre consulaire de Moncton stagne depuis 10 ans à quelque 1000 inscrits, il s'interroge ouvertement : « en conclure que la présence du consulat n'a nullement favorisé l'immigration française en Acadie et en Atlantique » est un pas que des technocrates des salons parisiens n'hésiteraient

aucunement à faire. Et ce, peu importe que le consulat ait contribué à « la mise en oeuvre d'un programme conjoint de bourses qui vise à encourager les Acadiens et les Acadiennes à parfaire leurs études en France et les jeunes Français et Françaises à parfaire leurs études en Acadie », comme l'ont rappelé les organismes porte-parole de la francophonie au Canada atlantique.

Aucune question encore posée à la ministre française des Outre-mer

Doit-on s'inquiéter par ailleurs d'une remise en cause des souhaits de développement économique entre les quatre provinces de l'Atlantique et Saint-Pierre-et-Miquelon ? L'ancien vice-consul en doute : « C'est peu probable, sachant que l'accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne est présentement en cours de ratification par le Parlement français. »

En ce jour de mise sous presse, aucune question écrite ni orale n'a encore été posée à ce sujet par le député des Français d'Amérique du Nord, Roland Lescure, à la ministre des Outre-mer et originaire de Saint-Pierre-et-Miquelon, Annick Girardin. Celui-ci se propose cependant de répondre « aux questions et remarques » qui lui auront été envoyées lors du Facebook Live qu'il organisera le 26 octobre prochain.

Ce projet de fermeture du Consulat général de France à Moncton aura au moins le mérite de clarifier les relations franco-acadiennes et de lever une décennie d'indécision. Et cette question ne pourra être réglée qu'entre le président de la République française et le futur Premier ministre du Canada.

Pour obtenir le formulaire de dépôt des questions pour le Facebook Live du 26 octobre, visitez cette adresse : shortly.cc/6vp1

MUSIQUE

Les Fils du Facteur se postent à St. John's

Ce duo suisse dont les compositions pop ne sont pas tout à fait étrangères au répertoire traditionnel acadien se produira au théâtre du Centre des Grands-Vents le 2 novembre prochain. Terre-Neuve sera leur dernier arrêt d'une tournée en Atlantique.

Marilynn Guay Racicot

Émilien Colin, à l'accordéon, et Sacha Maffli, à la voix et à la guitare, forment le groupe Les Fils du Facteur, mais ils ne sont ni frères ni la progéniture d'un messenger. En fait, s'ils étaient Canadiens, ils se seraient plutôt appelés "Les fils du laitier", l'expression équivalente de ce côté-ci de l'Atlantique.

Les artistes sont devenus copains et complices en musique une décennie plus tôt alors qu'ils étudiaient les arts dans leur Suisse natale. « On a commencé à interpréter des reprises dans la rue pour faire un peu d'argent. Ça a plu aux gens, alors on a poursuivi avec nos compositions », raconte l'accordéoniste du groupe, au bout du fil quelques jours avant leur premier spectacle de la tournée, à Fredericton au Nouveau-Brunswick.

Les Fils du Facteur sont depuis passés de la rue aux studios d'enregistrement et à la scène, avec trois albums à leur actif. Le quatrième est en route; la livraison est prévue quelque part en 2020.

Sur son site Web, le duo décrit sa musique comme de la «

chanson française, mais suisse». La trame sonore de leur enfance était composée de classiques de la chanson française, explique Émilien Colin. « Nos parents écoutaient du Brel, du Brassens. On a poursuivi avec des groupes plus contemporains, comme les Cowboys Fringants. » Pas besoin d'avoir une oreille fine pour reconnaître ces chansonniers dans leurs compositions poétiques et festives.

Pas de roast-beef pour les Suisses

On retrouve d'ailleurs un peu de cet esprit de revendication sur leur plus récent album Fidéles aux postes, celui-là composé et arrangé à quatre mains. Entre autres, leur choix de chanter dans leur langue maternelle. Dans la pièce « Ch'uis pas Américain », Sacha Maffli scande sur des mélodies country pop : « Ch'ui pas Américain, Et pis l'anglais j'y comprends rien, j'suis pas bilingue et c'est très bien. Dans mon pays c'est maladif, tout l'monde veut chanter en roast-beef. »

Celui qui l'accompagne en musique explique : « En France et en Suisse, y'a énormément de gens qui chantent en anglais



Photo : Marion Savoy

Les Fils du Facteur sont Émilien Colin, à l'accordéon, et Sacha Maffli, à la voix et la guitare.

parce que c'est à la mode. Cette chanson se moque donc de tous ces gens qui écrivent en anglais. »

« C'est peut-être plus difficile d'écrire en français, mais pour nous c'est naturel, poursuit-il. On aime travailler avec la langue française, c'est plus intime et sin-

cère. On aurait du mal à le faire dans une autre langue. » Surtout que les francophones de Suisse sont eux aussi en situation minoritaire, rappelle Émilien Colin. « La Suisse a trois langues nationales : l'allemand, l'italien et le français. Du coup, c'est intéressant de mettre ça en paral-

èle avec le Canada, qui a aussi deux langues officielles et des minorités linguistiques. »

Cet engagement à chanter en français leur a d'ailleurs ouvert les portes de la francophonie internationale. Après leur tournée en Atlantique, Les Fils du Facteur, qui n'en sont pas à leurs premiers spectacles au Canada, s'arrêteront à Montréal et à Ottawa, avant de poursuivre en Alberta. Leur musique en français les mènera même aux États-Unis, à l'invitation du consulat de Suisse.

À quoi doit s'attendre le public de St. John's? « On aime bien faire des blagues, improviser. On introduit chacun de nos morceaux, ce n'est pas un concert classique. On adore les interactions avec le public! », annonce Émilien Colin, heureux de venir à la rencontre des francophones de l'île de Terre-Neuve pour la première fois. Bref, une soirée festive en perspective!

Billets en vente auprès de l'Association communautaire francophone de Saint-Jean au coût de 12 \$ pour les membres et 20 \$ pour les non-membres. Infos : acfsj.ca.

THÉÂTRE

« Les tempêtes du siècle » s'engouffrent dans les caves du Newman Wine Vaults

À Terre-Neuve et au Labrador, on a l'habitude des tempêtes qui font craquer les murs et trembler les maisons. On n'avait pourtant pas vu venir ces histoires de tempêtes-là, en provenance de la Gaspésie, et contées le 11 octobre dernier au Newman Wine Vaults, à St. John's, dans un spectacle solo du Théâtre Témoin.

Coline Tisserand

Marie-Anne Dubé, seule en scène, nous transporte à Cap Desrosiers, « dans l'bas du fleuve », pendant l'hiver de 1847, pour nous raconter l'histoire de son ancêtre irlandaise, Mary Robinson. Mary, seule rescapée du naufrage du bateau irlandais « Le Seaya », est retrouvée dans un sac de farine par un Mi'kmac, Nicolas.

Seulement voilà, une tempête de neige se lève. La lueur lointaine d'une petite cabane perchée sur le cap, visible à travers les flocons, semble être leur seul refuge possible. La porte de la cabane s'ouvre, et ces deux étrangers se retrouvent nez-à-nez avec seize paires d'yeux ébahis et inquisiteurs.

Dans cette cabane, c'est Monette et ses enfants qui y vivent. Toute une tralée d'enfants. Parce



Photo : Courtoisie du Théâtre Témoin

La comédienne Marie-Anne Dubé

que Monette, elle a « presque plus d'enfants que de doigts puis d'orteils ». Tous ces personnages se retrouvent alors dans un huis-clos, piégés ensemble par la tempête du siècle qui fait claquer portes et fenêtres, et frissonner les cœurs.

Un spectacle tout-terrain

Avant de poser ses valises bien légères dans la capitale, la pièce de théâtre a voyagé un peu partout au Canada : Gaspésie, Ontario,

Manitoba et Basse-Côte-Nord québécoise. « On s'est dit que Terre-Neuve-et-Labrador, c'était un peu sur notre route », explique Marie-Anne Dubé, d'un air enjoué.

Partir à la rencontre des spectateurs dans des lieux éloignés des grandes villes du centre du pays et s'inviter dans l'espace public, c'est la philosophie de la compagnie Théâtre Témoin, créée en 2012 par un groupe de comédiens et amis.

Pour pouvoir jouer partout, aussi bien dans des grottes en extérieur, que dans des caves à vin en intérieur comme à St. John's, la compagnie voyage léger et fait dans le décor minimaliste. Celui-ci se monte en deux temps trois mouvements et le spectacle est

autonome en énergie grâce à un système ingénieux de batteries.

Un moment intimiste

On ne pouvait rêver mieux que le lieu enchanteur et intimiste de Newman Wine Vaults pour conter ces histoires de bateaux et de naufrage, puisque ce site historique a accueilli lui-même des bateaux en provenance du Portugal, forcés de s'arrêter et de stocker leur porto dans les caves de la compagnie, après une attaque de pirates.

Le public, composé de petits et grands, francophones ou francophiles, a été ébahé par la performance de la comédienne. Cette dernière a interprété plus d'une dizaine de rôles à elle seule, passant de l'un à l'autre avec une aisance déconcertante, jonglant entre les rires, les larmes, les cris, et mêlant la savoureuse langue québécoise entremêlée d'anglais et de mi'kmac.

« À c't' heure c'est moi l'étranger chez vous »

C'est ce que remarque le personnage de Nicolas sur un ton léger, pour parler de la situation des autochtones, devenus des étrangers sur leurs propres territoires. La pièce bouscule les idées reçues et explore les relations entre francophones, anglophones et autochtones, tout en offrant un récit puissant de fraternité.

L'événement, organisé par l'Association communautaire francophone de Saint-Jean (ACFSJ), s'est terminé autour d'une discussion et d'un verre de porto avec la compagnie gaspésienne.

Pour plus d'informations sur la compagnie Théâtre Témoin, visitez le www.ttemoin.com.

QUÉBEC ET AUTRES FRANCOPHONIES CANADIENNES

Vers de nouveaux rapprochements

Le Québec accueillera, en juin 2020, un sommet sur le rapprochement des francophonies canadiennes. De passage à St. John's à la fin octobre, la ministre responsable de cette initiative, Sonia Lebel, a donné un avant-goût des pistes envisagées par son gouvernement pour assurer ce rapprochement.



Photo : Jacinthe Tremblay

La ministre québécoise Sonia Lebel.

Jacinthe Tremblay

L'objectif de ce sommet est de doter le Québec d'une nouvelle politique pour encadrer ses relations avec les autres francophonies du pays. La première avait été adoptée en 1995 par le gouvernement du Parti québécois de Jacques Parizeau. La seconde a vu le jour en 2006, développée par le gouvernement libéral de Jean Charest. L'actuel gouvernement de la Coalition démocratique du Québec (CAQ) souhaite développer la troisième politique québécoise de concert avec les organismes représentants les communautés francophones et acadienne, des universitaires et autres acteurs de la société civile.

C'est d'ailleurs cette volonté d'associer les autres francophones à l'exercice qui a incité la ministre Lebel à entreprendre une tournée d'invitations personnalisées et de rencontres dans toutes les régions du pays, avant le sommet qui se tiendra les 16 et 17 juin 2020, dans la Ville de Québec. Elle a effectué le premier arrêt de sa tournée à l'occasion du Congrès mondial acadien, en août dernier.

À son deuxième arrêt, à St. John's, elle a rencontré les délégués du congrès de la Société nationale de l'Acadie (SNA) et des représentants des organismes communautaires francophones de Terre-Neuve-et-Labrador, en plus de participer au lancement du Réseau justice en français de la FFTNL, auquel assistait également son vis-à-vis provincial, le ministre responsable des Affaires francophones Christopher Mitchelmore.

Maintien des programmes et plus encore

Tout en annonçant clairement une « nouvelle » politique, la ministre Lebel a tenu d'entrée de jeu à se faire rassurante. « Les programmes de coopération, dans lesquels nous injectons bon an mal an quelque 2 millions de dollars, seront maintenus! », a-t-elle confirmé. Plusieurs de ces programmes sont dans les domaines de la culture, de l'éducation et de la justice. « Nous souhaitons également explorer le développement de partenariats économiques », a-t-elle avancé, en donnant en exemple des projets possibles entre des pêcheurs des provinces atlantiques et du Québec.

Mais une « nouveauté » de la future politique à laquelle songe la ministre est de faire connaître un peu plus les autres francophonies du pays aux Québécois. Elle, dont la grand-mère est Néo-Brunswickoise, qui a un oncle à Edmonton et un cousin à Vancouver, est personnellement sensible au fait que « pour être conscient de la réalité d'être francophone en milieu majoritairement anglophone, il faut sortir du Québec! », souligne-t-elle avec émotion.

Comment se concrétisera cette volonté de faire mieux connaître ces réalités aux Québécois? Trop tôt pour le dire. Chose certaine, Sonia Lebel a insisté deux fois plutôt qu'une sur cet objectif pendant son entrevue avec Le Gaboteur : « Mon rôle comme ministre, c'est de faire prendre conscience de ces réalités ».

Un certain repli sur soi et ouverture

La ministre Lebel a également noté en entrevue qu'elle était fort consciente que les autres francophonies canadiennes avaient

pu se sentir exclues de la bataille des Québécois pour défendre la langue française au cours des dernières années. « Nous avons tant à faire nous aussi pour assurer la pérennité du fait français », a-t-elle rappelé.

Or, l'urgence d'être solidaire des menaces encore plus fortes qui pèsent ailleurs qu'au Québec a repris le haut du pavé très rapidement après son élection comme députée de la Coalition démocratique du Québec (CAQ), le 1er octobre 2018, puis de son entrée au conseil des ministres du gouvernement Legault.

Sonia Lebel, une avocate, a alors hérité du portefeuille de la Justice, en plus d'être ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne. « Je m'attendais bien sûr à avoir beaucoup de pain sur la planche avec la justice mais ce sont les enjeux de la francophonie qui m'ont le plus occupé l'automne dernier », a-t-elle reconnu en riant.

L'abolition par le gouvernement conservateur ontarien de Doug

Ford, en novembre 2018, du Commissariat aux services en français ainsi que du projet d'université francophone à Toronto a provoqué une levée de boucliers dans la majorité des provinces du pays, incluant le Québec. « Nous avons assisté à des élans de solidarité envers des Franco-Ontariens et, pour la première fois dans l'histoire, leur drapeau a été hissé devant l'Assemblée nationale du Québec. Cet élan de solidarité doit se poursuivre et se traduire dans notre future politique », a insisté la ministre Lebel.

Conférence ministérielle

Immédiatement après la conclusion du sommet des 16 et 17 juin, le Québec sera l'hôte, les 18 et 19 juin, de la Conférence annuelle des ministres responsables de la francophonie des provinces, territoires et du gouvernement du Canada. Sonia Lebel espère que les élus provinciaux et fédéraux se joindront à la soirée de clôture du sommet, idée de semer des graines pour qu'ils s'engagent également dans cette opération de rapprochement.

LA FIESTA 2019 du Gaboteur

12 novembre 2019 à 18 h
THE SHIP PUB | 252, rue Duckworth, St. John's

**Fêtons les 35 ans du journal
et la retraite de sa directrice
générale, Jacinthe Tremblay!**

PROGRAMME :

- ▶ **Goûter familial offert par Le Gaboteur**
À compter de 18 h, venez manger un morceau en compagnie de l'équipe du Gaboteur.
- ▶ **Musique et chansons**
Artistes locaux et micro ouvert à compter de 20 h. Apportez votre voix et vos instruments. On va faire la fête ensemble!

ENTRÉE GRATUITE. BIENVENUE À TOUS!

LA COUR SUPRÊME À WINNIPEG

Des écoles francophones « là où le nombre le justifie »

Une cause majeure touchant au financement de l'enseignement des minorités linguistiques du pays était entendue par la Cour suprême du Canada le 26 septembre dernier à Winnipeg. La province de Terre-Neuve-et-Labrador et le Conseil scolaire francophone provincial (CSFP) ont présenté leur position, parmi 20 autres intervenants mais dans un français remarquable.

Etienne Vuillaume

À quelles conditions une école francophone se justifie-t-elle ? « Là où le nombre le justifie », précisent les alinéas 3 A et 3B de l'article 23 de la Charte des droits et libertés. Mais soutenant le Conseil scolaire francophone de Colombie-Britannique et al. dans son appel, comme une douzaine d'autres intervenants, le Conseil scolaire francophone provincial (CSFP) de Terre-Neuve-et-Labrador estime que le gouvernement provincial de Colombie-Britannique a violé cet article en sous finançant le système éducatif francophone.

De leurs côtés, le ministère de l'Éducation de Colombie-Britannique et le procureur général de cette province, soutenus par six autres procureurs de provinces et territoires ailleurs au pays (lire Une cause au nombre important de parties), estiment que l'article 1 de la même Charte, peut en fixer « des limites qui soient raisonnables »; telles que des finances publiques limitées.

Devant l'enjeu soulevé, la Cour suprême du Canada a donc accepté de se poser, entre autres, la question suivante : l'article 23 de la Charte s'applique-t-il lorsque le nombre d'étudiants admissibles est insuffisant pour offrir des services éducationnels complets?

20 mémoires déposés, 3 h 57 d'audience

L'audience - qui était donc publique et qui reste disponible sur le site Internet de la Cour suprême tout comme les mémoires déposés par les parties - aura duré 3 h 57 minutes, sans compter les lectures des vingt mémoires déposés par l'ensemble des acteurs concernés par ce dossier.

C'est Me Robert Grant, l'avocat du Conseil scolaire francophone de Colombie-Britannique et al. qui aura plaidé le plus longtemps : un peu plus d'une heure, en anglais uniquement, non sans avoir été « cuisiné » à maintes reprises par les honorables juges Malcolm Rowe, originaire de Terre-Neuve et Russell Brown, originaire de Burns Lake, un village rural du nord originaire de Colombie-Britannique. Des échanges verbaux qui auront même parfois tourné au bras-de-fer (voir le texte « L'aspect pratique » au coeur du bras de fer entre Me Grant et le juge Rowe).

Le danger de l'expression « économie de coûts »

Pour le CSFP de Terre-Neuve-et-Labrador, l'argumentation tient pour sa part en trois points. Pour son avocat, Me Andrew Carricato, le premier point est celui de l'aspect temporel: dire que pour construire une nouvelle école francophone il faut déterminer « la demande immédiate » est certes nécessaire mais insuffisant. Cela « exige plutôt la prise en compte de la demande éventuelle », faute de quoi cet aspect temporel « exacerbe l'assimilation ».

Deuxièmement, selon Me Carricato, il ne faut surtout pas reconnaître « les économies de coûts comme un objectif urgent et réel » pour un gouvernement provincial. Cela permet en effet à celui-ci d'invoquer l'article 1 de la même Charte, à savoir fixer « des limites qui soient raisonnables »; comme seraient limitées les finances publiques.

Reconnu par le tribunal de première instance de Colombie-Britannique, s'il venait à être validé par la Cour suprême, cet « objectif urgent et réel d'économie de coûts », permettrait en effet de refuser la construction de tout nouvel équipement éducatif pour la minorité linguistique et donc « à un gouvernement en situation financière plus précaire comme celui de Terre-Neuve-et-Labrador de justifier presque systématiquement les violations des droits linguistiques protégés par l'article 23 » selon l'avocat du CSFP.

Enfin, dire que l'absence de nouvelle école francophone n'aura pas « d'effet particulièrement nuisible » (« particularly strong deleterious effect » - en anglais dans le juge-



Me Andrew Carricato, avocat du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador, aura plaidé cinq minutes sur les quatre heures d'audience.
Photo : Capture d'écran - audience

ment de première instance) étant donné que « les écoles francophones ne pourront pas renverser le haut taux d'assimilation », est une erreur fondamentale, selon Me Carricato. « C'est justement en raison de l'assimilation qu'une école de langue française est tellement importante. Sans une école de langue française, l'assimilation s'aggrave et les titulaires de droits et leurs enfants n'ont presque aucune occasion de tisser des liens avec la communauté d'expression française. »

Justifier les infractions à Terre-Neuve-et-Labrador

S'il n'a pas souhaité être représenté à l'audience publique devant la Cour suprême, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a néanmoins déposé un mémoire pour faire valoir son point de vue.

Dans celui-ci, l'avocate du procureur général de Terre-Neuve-et-Labrador, Me Barbara G. Barrowman, estime qu'il faut tenir compte « des coût et des aspects pratiques quand il s'agit d'invoquer l'article 1 de la Charte pour justifier les infractions à l'article 23 »; soit le même argument que son homologue de Colombie-Britannique; le même qu'avait reconnu le jugement initial dans cette cause.

Ensuite, elle tient à rappeler que la province « appuie le développement et l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes et reconnaît le rôle important que joue l'article 23 dans la réalisation de cet objectif ». Mais que s'il faut bien sûr tenir compte de « considérations d'ordre pédagogique », il faut aussi tenir compte « des considérations d'ordre financier et pratique, tout comme de la jurisprudence, particulièrement dans les situations où le nombre d'élèves de la minorité linguistique est relativement faible et se trouve dans des communautés géographiquement dispersées dans une province ou un territoire ».

Le rôle des parents

Les statistiques provinciales sur l'enseignement M-12 nous apprennent que seulement 45 établissements scolaires comptant moins de 50 élèves existent actuellement à Terre-Neuve-et-Labrador : 15 dans le district de la Côte-Ouest de l'île de Terre-Neuve, 14 dans celui de

la région centrale, 8 dans celui du Labrador, 4 dans celui de l'Est; ainsi que 4 des 6 écoles du CSFP.

L'avocate de Terre-Neuve-et-Labrador estime donc que le flou de l'expression « là où le nombre le justifie » de l'article 23 de la Charte est « essentiel pour évaluer ce qui est requis (...) dans une situation donnée ». Selon elle, en effet « ce nombre n'est pas fixe et peut varier considérablement avec le temps ». Selon Me Barrowman, l'article 23 « devrait donc être interprété et appliqué d'une manière qui reflète cette réalité dynamique ».

Elle termine son mémoire en rappelant « aux conseils scolaires de la minorité linguistique la nécessité d'établir l'ordre de priorité de leurs demandes de financement ». Selon elle, l'article 23 de la Charte, renforce en effet « le droit des parents visés à l'article 23 ou de leurs représentants à la mesure de gestion et de contrôle appropriée en veillant à ce que le gouvernement soit conscient des besoins et des priorités les plus importants de la communauté linguistique minoritaire lorsque le gouvernement prend ses décisions budgétaires ». Une manière de questionner subtilement les priorités du CSFP.

Décision dans plusieurs mois

La décision de la Cour suprême du Canada, qui fera jurisprudence à travers l'ensemble des provinces et territoires du pays, donc à Terre-Neuve-et-Labrador aussi, n'est pas attendue avant plusieurs mois.

Bien conscient de l'enjeu de ce dossier, le très honorable Juge en chef Richard Wagner a tenu à rappeler en ouverture de cette audience historique que même si « c'est la toute première fois dans son histoire que la Cour suprême siège à l'extérieur d'Ottawa », qu'ils siègent à Ottawa ou ailleurs, « nous clarifions le droit... pour tout le monde »; des propos accompagnés d'un regard appuyé à la salle bondée, et lourd de sens...

Pour visionner l'audience du 26 septembre et consultez les mémoires présentés, visitez le site de la Cour suprême au www.scc-csc.ca et dans la section Accès rapide de la page d'accueil, cliquez sur #cscàWinnipeg.

« LÀ OÙ LE NOMBRE LE JUSTIFIE »

Au coeur du bras-de-fer entre Me Grant et le juge Rowe

Après quinze minutes de plaidoirie Me Robert Grant, l'avocat du Conseil scolaire francophone de Colombie-Britannique, a abordé la fameuse expression du dernier point du dernier paragraphe de l'article 23 : « là où le nombre le justifie ». Extraits de leurs échanges.

Me Robert Grant - Il y a l'aspect pratique contenu dans le texte de l'article 23; c'est quand on dit : « là où les nombres le justifient ». Je peux vous dire ce que j'estime ce que cela signifie : aucun des rédacteurs n'envisageait le droit à du tutorat individuel. Et donc ce que l'on entend par là c'est qu'on fait référence à ce que les nombres justifient dans le cadre d'un système d'instruction publique dans la province. Pour nous le point de départ consiste à voir ce qui se fait en pratique dans le système scolaire dans la langue de la majorité dans la province.

Or la politique de la province est de construire toujours des écoles dans des communautés isolées pour un nombre d'inscription qui commence à 50. (...)

Juge Malcolm Rowe - Oui, mais les petites écoles n'ont pas de cours d'art dramatique, n'ont pas de grand gymnase. Les petites écoles n'ont pas de grands laboratoires pour les sciences. Vous semblez nous dire que s'il y a une petite école quelque part dans le nord de la Colombie-Britannique, cela déclenche le droit à une école francophone à Vancouver ou ailleurs. Bon, disons qu'on accepte cette prémisse.

Ensuite on dit (...) que dès qu'il y a une école francophone, il faut que soit selon une formule semblable à l'école anglophone un peu plus loin... Mais lorsqu'on examine la comparaison d'origine, si on prend une petite école dans le nord de la Colombie-Britannique eh bien c'est une école assez simple, relativement peu équipée à cause de l'échelle. Donc vous prenez d'abord l'obligation d'avoir l'école et ensuite vous mettez de côté cette comparaison et vous dites je veux une très grande école [à Vancouver, NDLR] très bien équipée parce qu'il y a une école de 1,200 élèves deux coins de rue plus loin.

Me Robert Grant - Selon moi, vous mettez en application l'équivalence réelle d'une manière qui ne fait pas partie du critère. Selon nous le critère a été conçu sciemment afin d'éviter ce genre de conclusion : dans la mesure où les parents sont attirés par les grandes écoles (...) qui ont toutes sortes de cours, de sport différents.. Mais on peut compenser cela dans les écoles du conseil francophone en offrant des choses qui peuvent être plus attrayantes pour un membre d'une minorité linguistique. Voilà pourquoi c'est une approche globale. On ne compare pas un gymnase à un autre gymnase, une cour d'école à la taille d'une autre cour d'école.



Me Robert Grant, avocat du Conseil scolaire francophone de Colombie-Britannique.
Photo : Capture d'écran - Audiance



De gauche à droite les juges Malcolm Rowe, originaire de Terre-Neuve-et-Labrador et Nicholas Kasirer, originaire du Québec.
Photo : Capture d'écran

UNE CAUSE AU NOMBRE IMPORTANT DE PARTIES

En plus du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique et de la Fédération des parents francophones de Colombie-Britannique en tant qu'appellants, 21 intervenants actifs ont également souhaité être entendus dans cette cause, dont six procureurs généraux, à savoir ceux de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de Terre-Neuve-et-Labrador, et des Territoires du Nord-Ouest.

5 minutes sur 4 heures d'audience

Et c'est parmi 20 autres intervenants actifs que figure le Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador. C'est donc à ce titre que son avocat, Me Andrew Carricato n'a été entendu que cinq minutes sur quatre heures d'audience.

Un temps chronométré car faisaient aussi partie des intervenants à avoir

soumis un mémoire devant la Cour suprême du Canada : le Commissaire aux langues officielles du Canada, le Réseau des groupes communautaires du Québec, le David Asper Centre for Constitutional Rights, l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick inc., conjointement avec l'Association des enseignantes et enseignants francophones du Nouveau-Brunswick inc., la Fédération nationale des conseils scolaires francophones ainsi que l'Association des parents de l'école Rose-des-Vents et l'association des parents de l'école des Colibris; mais aussi la Canadian Association for Progress in Justice, la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick conjointement avec la Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick; sans oublier non plus l'Assembly of Manitoba Chiefs, la Commission nationale des parents francophones ainsi que la Chaire de recherche sur la francophonie canadienne en droits et enjeux linguistiques. (EV)

ARTICLE 23 DE LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

Ont droit à l'instruction dans la langue de la minorité :

- 1) Les citoyens canadiens:
 - a) dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident,
 - b) qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire, en français ou en anglais au Canada et qui résident dans une province où la langue dans laquelle ils ont reçu cette instruction est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province, ont, dans l'un ou l'autre cas, le droit d'y faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans cette langue.
- 2) Les citoyens canadiens dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction, au niveau primaire ou secondaire, en

français ou en anglais au Canada ont le droit de faire instruire tous leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de cette instruction.

- 3) Le droit reconnu aux citoyens canadiens par les paragraphes 1) et 2) de faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de la minorité francophone ou anglophone d'une province:
 - a) s'exerce partout dans la province où le nombre des enfants des citoyens qui ont ce droit est suffisant pour justifier à leur endroit la prestation, sur les fonds publics, de l'instruction dans la langue de la minorité;
 - b) comprend, lorsque le nombre de ces enfants le justifie, le droit de les faire instruire dans des établissements d'enseignement de la minorité linguistique financés sur les fonds publics.

OPINION

Les francophones doivent-ils se satisfaire du minimum?

La mâchoire mécanique portée au bout d'une grue articulée enfonce ses crocs dans la brique. Tout un pan de mur s'effondre dans le bruit et la poussière. Pendant trois jours, l'école élémentaire Echo-Jeunesse s'effacera du paysage acadien sous les attaques répétées des machines à démolir.

L'édifice en briques ocre trônait en plein centre de Kedgwick depuis 1952. Il serait facile d'écrire : «Près de 70 ans d'histoire disparaissent sous les élans ravageurs des béliers mécaniques.» Mais ce serait là une façon très déplacée de jouer de la plume. Il a déjà son remplaçant, toutes portes ouvertes pour laisser entrer les cris des enfants au retour de la récréation.

En fait, l'histoire génère le présent. Or, ce présent était là, devant ces murs décrépis, à regarder jouer le pic du démolisseur. Élèves tout heureux d'entrer dans leur nouvelle école, puis parents, grands-parents et même arrière-grands-parents, le cœur lourd en regardant ce berceau de leurs souvenirs tomber en miettes.

Ce sont là des générations dont la chaîne ancestrale a transmis la langue française grâce à l'éducation que l'on y a dispensée. C'est le cours normal des choses quand une culture est maître de son enseignement et qu'on lui accorde les ressources nécessaires à son épanouissement.

Il y a des régions au Nouveau-Brunswick où l'on peut parfois oublier la réticence du Canada anglais face à l'éducation en français. Hélas, il n'en est pas de même ailleurs.



Démolition de l'école Écho-Jeunesse de Kedgwick, au Nouveau-Brunswick.
Photo : Jean-François Boisvert-Courtoisie de l'Acadie Nouvelle

🍁 Ici faciles, ailleurs ardues...

La Cour Suprême a entendu le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique et les parents aussi, le 26 septembre. Il s'agissait pour eux de l'ultime tentative de faire reconnaître leur droit à de meilleures écoles, comme la toute neuve qui vient d'ouvrir ses portes dans ce village forestier des Appalaches, francophone jusqu'à l'os.

La lutte n'est pas facile. Six juridictions ont appuyé la Colombie-Britannique : l'Alberta, la Saskatchewan, les Territoires du Nord-Ouest, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador. Plus de la moitié des provinces et territoires canadiens sont contre les Franco-Colombiens.

Une semaine après que les Franco-Colombiens aient demandé de meilleures écoles devant la Cour Suprême, une école francophone du Nouveau-Brunswick tombe sous le pic des démolisseurs...

Réjean Paulin, Francopresse

La question est de savoir si on peut asservir le droit à l'éducation en français à des considérations budgétaires, en d'autres mots si l'on place de droit à l'éducation avant l'argent, ou le contraire.

Les provinces chialent parce qu'une victoire des Franco-Colombiens leur coûterait trop cher. Or, cette façon de voir les choses condamnerait les petites communautés à se satisfaire du minimum. Il est évident que dispenser un enseignement complet dans une petite école de langue française coûtera plus cher par élève que dans une grande école de langue anglaise. Le transport aussi sera plus onéreux si les élèves sont dispersés dans un rayon de 10 à 20 km et même davantage, que dans une zone urbaine où la majorité des écoliers sont à distance de marche de leur pupitre.

Cette cause touche le Canada en entier puisque toutes les provinces devront respecter le jugement de la Cour. Ce fut le cas dans l'affaire Mahé où le plus haut tribunal du pays a reconnu le droit à des conseils scolaires francophones partout entre nos trois océans.

🍁 D'une génération à l'autre

Il y a des régions en Acadie où l'on identifie quelqu'un par son affiliation. On dira par exemple Hilaire à Amédée ou bien Norma à Francine. Or, une arrière-arrière-grand-mère était dans la foule, ce jeudi où l'on démolissait le souvenir que sa descendance a fréquenté. Liette Tremblay dépasse l'âge vénérable de 90 ans.

L'an prochain, le petit William mettra le pied dans la nouvelle école. William à Patrick à Joé à Jacinthe à Liette... La chaîne est française d'un bout à l'autre. Voilà ce que peut apporter une école en pleine possession de ses moyens. En définitive, c'est l'aboutissement souhaité dans tout le milieu scolaire francophone au pays... Pouvoir réciter une généalogie française sans césure au fils tu temps qui passe et qui passera toujours inexorablement.

POÉSIE

Nouvelle fenêtre sur Louis Riel

Les Éditions du Blé, au Manitoba, publie en deuxième édition un ouvrage hors de l'ordinaire qui ouvre une nouvelle fenêtre sur Louis Riel, personnage historique mytique aux facettes multiples.

Estelle Bonetto
L'EAU VIVE

Louis Riel, Poésies de jeunesse est une mine d'or tant des points de vue littéraire, historique et politique. Ce qu'il révèle avant tout est un pan méconnu de la personnalité de Riel. «On y découvre un homme d'une grande droiture, avec de fortes valeurs morales. Un homme de cœur également qui maîtrise parfaitement la langue française», précise Glen Campbell, professeur de littérature à la retraite et co-auteur de ce recueil de poésies.

La poésie du chef métis remonte à ses années universitaires au Collège de Montréal dirigé par les messieurs de Saint-Sulpice. Le jeune homme, au fort potentiel intellectuel et religieux, avait bénéficié d'une éducation classique auprès des Sulpiciens grâce à une aide financière, car la famille de Riel n'aurait pu se permettre de

lui offrir accès à un enseignement d'une telle qualité.

Le chef de file est influencé par des auteurs comme La Fontaine, et sa poésie sera fortement imprégnée du style de la fable et de la versification française. Le jeune Riel offre ainsi ses premiers regards satiriques sur une société qu'il dénonce. Il ne sera pas non plus sans s'opposer à la rigidité et à la rigueur des enseignements reçus au sein du Collège, qu'il finira par quitter. Mais l'influence littéraire sera, elle, indéniable.

Un ouvrage unique

«Riel n'était pas ce que l'on pourrait qualifier un grand poète, souligne toutefois le co-auteur de l'ouvrage. La valeur de ses écrits réside davantage dans leur portée à la fois personnelle, poétique, politique et historique.» D'où l'idée d'un recueil réunissant trois experts, de littérature, d'histoire et de théologie, pour mettre

en contexte et donner toute leur valeur aux vers rédigés par Riel.

«Très peu d'écrits poétiques ont été publiés du vivant de Louis Riel. Mis à part un article écrit par Eustache Prudhomme, qui étudiait avec Riel au Collège de Montréal, et un ouvrage publié par sa famille quelques mois après sa mort, *Poésies religieuses et politiques* (Imprimerie de l'Étendard, 1886), il existe très peu de sources », ajoute monsieur Campbell.

«Le poème intitulé *Le chat et les souris* a une saveur nettement politique où Riel met en scène, à la manière d'une fable, des animaux représentant d'un côté, à travers le chat, l'autorité des Anglais et de l'autre, les souris, soit sa nation, son peuple qui doit ruser pour déjouer l'emprise féline. Dans ce poème d'une centaine de vers, les souris s'unissent et finissent par vaincre l'ennemi», relate Glen Campbell.

Riel utilise abondamment la technique métaphorique pour dénoncer et critiquer des personnages, sous le couvert de la

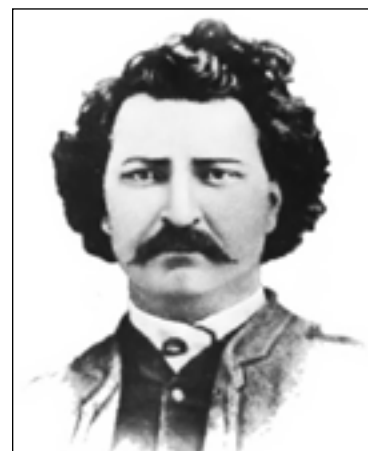


Photo : Bennetto & Co - avec l'autorisation des Éditions du Blé Louis Riel

fable, dont les mœurs et les valeurs ne cadrent pas avec les idées et les opinions qu'il se fait de la moralité. C'est donc d'une écriture colorée et très châtiée que Riel exprime les fondements de sa pensée politique.

Riel, le tendre

Certains poèmes dévoilent les affaires de cœur du jeune Riel, alors étudiant à Montréal et qui s'éprend d'une certaine Marie-Julie à qui il déclare sa flamme. On y apprend toutefois que cet amour naissant sera tué dans l'œuf puisque la famille de la demoiselle ne semble pas partager l'intérêt amoureux des deux jeunes tourtereaux. Les mots de Riel laissent entendre que ses origines montagnaises auraient pu être à la source du refus des parents de lui accorder la main de leur fille. Après tout, Riel n'est pas un pur-sang, un «véritable» Canadien-français. Il y avait aussi sa propension à la prétrise qui aurait pu influencer ou à tout le moins expliquer ce revers amoureux.

En définitive, ces poèmes sont autant de courtes histoires qui relatent la vie, pour le moins riche et complexe, d'un homme, tout aussi polyvalent, qui n'a pas fini de surprendre par ses talents.

Une formation pour les artisans entrepreneurs de Port-au-Port

Comment fixer le prix de vente de l'artisanat? C'est le sujet de deux ateliers d'une heure offerts gratuitement aux artistes et artisans de la péninsule de Port-au-Port le 22 octobre, à l'occasion de la Semaine de la petite entreprise.

Ces formations d'introduction permettront d'outiller les artisans

qui souhaitent démarrer leur entreprise ou tout simplement vendre les fruits de leur passe-temps. « On veut aider les artisans à mettre leurs créations en valeur et en tirer profit », résume Wendy Brake, agente de développement économique au RDÉE TNL pour la région Ouest.

Le RDÉE TNL s'est joint au ministère provincial du Tourisme, de la Culture, des Industries et de l'Innovation pour offrir cette formation. Brenda Stratton, spécialiste en artisanat au sein du ministère, enseignera aux participants une formule mathématique pour déterminer le coût de production d'un produit et son prix de vente.

L'atelier sera présenté en anglais, mais Wendy Brake sera sur place pour assister les participants en français. « La formation invite aux échanges et aux discussions. C'est également une excellente occasion de réseautage », dit-elle.

Un premier atelier aura lieu à 10 heures au Centre communautaire

et scolaire Sainte-Anne à La Grand'Terre. Le second sera offert au Centre des Terre-Neuviens français à Cap-Saint-Georges à 13 heures.

Infos et inscription :
ouest@rdeetnl.ca ou 709 642-5155

Assemblées générales annuelles à venir

Au cours des prochaines semaines, des organismes francophones provinciaux tiendront leurs assemblées générales annuelles respectives dans la capitale. Les membres de ces organisations sont invités à participer en grand nombre.

RDÉE TNL

Jeudi 24 octobre 2019, 17 h à 19 h
Théâtre du Centre des Grands-Vents
65, chemin Ridge à St. John's

Le Gaboteur Inc.

Mercredi 6 novembre 2019, 19 h
3e étage du Rocket Food and Bakery
272, rue Water à St. John's

Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador

Samedi 9 novembre 2019, 14 h à 15 h
Centre des Grands-Vents
65, chemin Ridge à St. John's

Franco-Jeunes de Terre-Neuve et du Labrador

Samedi 9 novembre 2019, 15 h 30 à 16 h 30
Centre des Grands-Vents
65, chemin Ridge à St. John's

Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador

Samedi 9 novembre 2019, 12 h 30 à 13 h 30
Centre des Grands-Vents
65, chemin Ridge à St. John's



Où célébrer l'Halloween en français

LABRADOR CITY

Soirée Oktoberfest à l'allemande, avis aux amateurs de bière et de saucisses. Vendredi 25 octobre, à compter de 19 h, au sous-sol de la basilique Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours. Entrée (adultes seulement) : 20 \$. Info et inscription : Association francophone du Labrador - 709- 944-6600.

CORNER BROOK

Activité familiale. Détails à venir sur la page Facebook du Coin Franco : facebook.com/lecoinfranco.

LA GRAND'TERRE

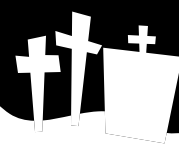
Deux soirées dansantes costumées pour enfants (maternelle à 6e année) et ados (7e à 12e année) avec prix de participation, au Centre scolaire et communautaire Saint-Anne. Vendredi 25 octobre, 18 h à 20 h (enfants) et vendredi 1er novembre, 21 h à minuit (ados, entrée 5 \$). Info : Héritage de l'Île Rouge - 709-642-5254..

CAP-SAINT-GEORGES

Danse d'Halloween pour adultes (19 ans et plus) et prix pour les meilleurs costumes. Samedi 2 novembre à 22 h. Info : Centre des Terre-Neuviens Français - 709-644-2050.

ST. JOHN'S

Atelier de créations d'Halloween zéro déchets pour enfants et atelier de fabrication de savon pour les adultes. Samedi 26 octobre, 14 h au Centre des Grands-Vents. Gratuit pour les enfants, 10 \$ - 15 \$ pour les adultes. Info et inscription : Association communautaire francophone de Saint-Jean - culture@acfsj.ca ou 709-726-4900.



SUITE DE LA PAGE 3

personnel qualifié. La langue française est en effet au coeur de notre préoccupation pour l'encadrement de ces jeunes enfants », a reconnu Luc Larouche.

L'appel aura-t-il été entendu par les parents présents ce soir-là, l'avenir le dira. Car, malgré l'intervention du RDÉE TNL, des parents demandaient encore invariablement : « quel est le plan d'attaque pour palier aux difficultés de recrutement ? » Et à Kim Christianson de dérouler la liste des opérations menées : « chaque année nous affichons des postes d'éducatrices à Destination Canada, aussi bien à Paris qu'en Belgique, nous sommes aussi en contact étroit avec les organismes de formation, nous discutons avec les universités... »

Le risque de l'assimilation précoce

Car « trouver du personnel pour les jeunes enfants est déjà difficile en soi » admet Luc Larouche, « et en trouver qui parle en plus

français couramment est encore plus difficile ».

Alors « pourquoi ne pas agrandir la garderie existante du Centre des Grands-Vents ? » demande une autre jeune maman : « ça a été étudié un moment » a rappelé Kim Christianson, « dans l'état actuel ce n'est pas possible à cause du manque d'accès direct à l'extérieur. C'est une question de sécurité ».

Pousser les murs n'étant pas possible, reste les options de construire une extension, ouvrir une annexe aux P'tis Cerfs-Volants ailleurs en ville, ou créer une nouvelle structure à l'école Rocher-du-Nord ou encore « faire un partenariat de services avec d'autres garderies existantes ? » comme le proposait une maman anglophone...

« Le problème est qu'il y a un vrai risque d'assimilation linguistique précoce », a prévenu Luc Larouche « mais on peut effectivement étudier cette solution si c'est ce que vous voulez en tant que parents ». La balle des questions changeait alors à nouveau de camp.

UN RAPPORT POUR FIN 2020 ?

Armé des résultats définitifs de deux sondages, l'un téléphonique et l'autre en ligne, élaboré et mené par René Gelinas, consultant en recherche commerciale et développement de marché, et des doléances et questions récoltées lors de cette consultation publique, un comité de gestion dirigé par Bochera Limam est maintenant mis en place.

Cette diplômée d'une maîtrise en études logistiques annonce déjà une prochaine réunion avec « douze parents intéressés qui vont nous apporter leurs expertises ». Le but ? « Avoir terminé l'ensemble de la mission entre septembre et décembre 2020. » Avec quel objectif ? « C'est avec les parents que nous allons le déterminer. »

Titulaire d'une certification d'éducatrice et ayant elle-même travaillé à la garderie Les P'tits cerfs-volants, elle n'ignore pas en particulier la difficulté du recrutement du personnel dans ce dossier, mais elle estime que « c'est le RDÉE qui s'occupe de ce pan, d'où le partenariat. »

Côté résultats préliminaires du sondage : 37 francophones et 7 anglophones y avaient jusqu'alors participé. En plus des doléances récoltées le 10 octobre dernier, c'est surtout à la résolution du paradoxe « avancer vite en piétinant » que se sont attelés, les 48 parents ayant répondu à l'appel de la Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador. Reste maintenant à réellement avancer. (EV)



Photo : Étienne Vuillaume

Le besoin d'une nouvelle garderie est clair!

SUDOKU

JEU N° 599

4			2	9				
			4		1	3		
		6		7		9		
	4							
			1				7	
	6	7		2			8	
				8	2			5
	3		9		5	6		
		5					3	8

NIVEAU : INTERMÉDIAIRE

RÈGLES DU JEU :

Vous devez remplir toutes les cases vides en plaçant les chiffres 1 à 9 une seule fois par ligne, une seule fois par colonne et une seule fois par boîte de 9 cases.

Chaque boîte de 9 cases est marquée d'un trait plus foncé. Vous avez déjà quelques chiffres par boîte pour vous aider. Ne pas oublier : vous ne devez jamais répéter les chiffres 1 à 9 dans la même ligne, la même colonne et la même boîte de 9 cases.

RÉPONSE DU JEU N° 599

8	3	1	7	4	6	5	9	2
2	4	9	1	5	9	1	6	8
5	6	2	7	9	3	4	1	6
1	8	4	8	1	9	2	5	7
3	9	8	2	1	6	4	5	7
6	9	4	1	7	3	8	2	6
1	2	6	8	7	3	6	9	4
8	7	9	4	5	1	3	2	6
4	5	3	2	9	6	8	1	7

MOT CACHÉ

THÈME : EN VOITURE / 6 LETTRES

- A
AILE
AMORTISSEUR
ANTENNE
- B
BATTERIE
BOUGIE
- C
CALANDRE
CAPOT
CARBURATEUR
CARDAN
- E
ENJOLIVEUR
ESSENCE
ESSIEU
- F
FILTRE
FREIN
- H
HAYON
- P
PÉDALE
PEINTURE
PHARE
PISTON
PLAQUE
PNEU
- R
RADIATEUR
RÉTROVISEUR
ROUE
- S
SIÈGE
SILENCIEUX
SOUPAPE
- T
TRANSMISSION
- V
VOLANT

R	U	E	S	I	V	O	R	T	E	R	T	L	I	F
T	N	A	T	O	N	G	I	L	C	P	H	A	R	E
S	R	H	A	Y	O	N	F	R	E	I	N	N	O	A
C	I	A	U	E	N	P	M	C	A	P	O	T	U	M
R	A	E	N	E	S	S	E	N	C	E	T	E	E	O
U	S	R	G	S	E	R	F	F	O	C	S	N	R	R
E	I	U	D	E	M	R	C	E	H	L	I	N	U	T
T	L	E	U	A	P	I	D	A	U	E	P	E	T	I
A	E	V	E	I	N	A	S	N	L	Q	T	N	N	S
R	N	I	I	L	O	S	P	S	I	A	A	T	I	S
U	C	L	S	E	I	E	C	U	I	L	N	L	E	E
B	I	O	S	S	D	R	E	D	O	O	Y	D	P	U
R	E	J	E	A	I	U	A	V	R	S	N	C	R	R
A	U	N	L	C	A	R	R	O	S	S	E	R	I	E
C	X	E	I	R	E	T	T	A	B	O	U	G	I	E

SOLUTION DE CE MOT CACHÉ : MOTEUR

SANTÉ MENTALE

Médias sociaux : porte ouverte sur la dépression? Incertain.

À voir leurs adolescents «scotchés» à leur téléphone à échanger des photos et commentaires sur les réseaux sociaux, nombre de parents s'inquiètent. Et non sans raison, puisque rien que dans la dernière année, au moins trois études ont associé les médias sociaux à un risque accru de dépression chez les adolescents.

Le Détecteur de rumeurs de l'Agence Science-Presses s'est penché sur ce que dit vraiment la science.



Photo : Pxhere

Les résultats des études liant médias sociaux et dépression sont nuancés.

Catherine Crépeau
AGENCE SCIENCE-PRESSE

Les adolescents les plus actifs sur les plateformes comme Facebook, Instagram ou Pinterest, présentent plus de signes de dépression que ceux qui y passent peu de temps, selon une étude menée par des chercheurs du Centre hospitalier universitaire (CHU) Sainte-Justine et publiée cet été dans la revue scientifique *JAMA Pediatrics*.

Durant quatre ans, 3826 adolescents de 12 à 16 ans ont évalué le temps qu'ils consacraient aux médias sociaux, à la télévision, aux jeux vidéo et à l'ordinateur, puis ils ont rempli des questionnaires sur leur état d'esprit. Résultat : les adolescents qui consommaient le plus de médias sociaux et de télévision présentaient des symptômes de dépression plus graves. Et la fréquence de ces symptômes (pensées suicidaires, tristesse, désespoir) augmentait avec l'exposition aux réseaux sociaux et à la télé. En revanche, les jeux vidéo et la navigation sur Internet ne seraient pas liés à une augmentation des cas de dépression.

Ces résultats rejoignent ceux d'une étude parue en décembre 2018 dans la revue médicale *EClinicalMedicine*, qui concluait

que les symptômes dépressifs chez les ados semblaient augmenter avec le temps passé sur les réseaux sociaux. Les garçons et filles qui y consacraient plus de cinq heures par jour montraient respectivement 35 % et 50 % plus de symptômes dépressifs que ceux qui y passaient entre une et trois heures, d'après un échantillon de près de 11 000 ados de 14 ans.

Enfin, la troisième étude, publiée le même mois dans le *Journal of Social and Clinical Psychology*, suggère que de limiter l'utilisation des médias sociaux à environ 30 minutes par jour pourrait améliorer considérablement le bien-être des adolescents. Après avoir mesuré pendant trois semaines l'utilisation de Facebook, Snapchat et Instagram, chez 143 étudiants de 18 à 22 ans, les auteurs ont constaté que ceux dont le temps passé sur chaque réseau social était limité à 10 minutes présentaient une diminution significative des dépressions et du sentiment de solitude par rapport à ceux qui avaient surfé sans restriction. Ces effets étaient particulièrement prononcés chez les personnes qui étaient les plus déprimées au début de l'expérience.

À la lumière de ces études, il pourrait sembler clair qu'une forte dose de réseaux sociaux mène vers la dépression. Mais ce n'est pas si sûr. Les chercheurs ne

parviennent pas toujours à établir si c'est l'utilisation des réseaux sociaux qui provoque des signes de dépression ou si c'est le fait de se sentir seul et déprimé qui pousse à fréquenter assidûment les Snapchat et autre Instagram.

Par exemple, une revue de 11 études portant sur 12 646 personnes concluait en 2017 à une corrélation faible, mais statistiquement significative entre l'utilisation des médias sociaux et les symptômes dépressifs chez les jeunes. Toutefois, les méthodes, la taille de l'échantillon et les résultats variaient considérablement selon les études, ce qui nuance la signification de ces résultats.

Plus de facteurs de risque

Ces études s'ajoutent toutefois à plusieurs autres qui suggèrent, comme celle du *EClinicalMedicine*, que les adolescents qui passent plusieurs heures par jour sur les médias sociaux sont plus susceptibles de dormir moins longtemps et moins bien, d'avoir une faible estime de soi, d'être insatisfaits de leur poids et de leur apparence... Tous des facteurs qui peuvent accroître le risque de dépression.

Quant aux jeunes adultes qui consacrent plus de deux heures par jour aux médias sociaux, ils doubleraient leur risque de se sentir seuls, un sentiment associé

à la dépression, selon une étude menée auprès de 1787 Américains âgés de 19 à 32 ans sur leur utilisation de 11 plateformes de médias sociaux (Facebook, Twitter, Google+, YouTube, LinkedIn, Instagram, Pinterest, Tumblr, Vine, Snapchat et Reddit).

C'est aussi ce qui amène certains chercheurs à proposer de restreindre à 30 minutes par jour l'accès aux Snapchat, Instagram et autres Pinterest.

Des bienfaits potentiels

À l'inverse, les médias sociaux peuvent aussi avoir de bons côtés. Pour beaucoup d'adolescents, ils sont une façon de se faire des amis. Ils peuvent avoir un effet de validation, lorsque les adolescents parlent de leurs pensées et de leurs expériences, ou d'affirmation de soi, lorsqu'ils obtiennent de l'aide pour contrer le rejet social ou l'isolement.

Les médias sociaux inciteraient aussi les adolescents isolés ou socialement anxieux à se révéler auprès de leurs camarades, ce qui peut accroître l'impression d'entretenir des relations sociales et réduire les symptômes dépressifs. Ces conclusions sont toutefois issues d'études menées auprès de petits groupes d'utilisateurs.

Une étude plus importante, impliquant 2079 élèves du secon-

daire des Bermudes, a montré que les réseaux sociaux améliorent l'image de soi car les amitiés y sont perçues comme étant de qualité.

En fait, selon une autre revue de la littérature parue en 2016, les interactions positives, le soutien social et les liens sociaux sur les réseaux sont systématiquement liés à des niveaux plus bas de dépression et d'anxiété, alors que les interactions négatives et les comparaisons sociales sont associées à des niveaux plus élevés de dépression et d'anxiété. L'utilisation des réseaux sociaux y était aussi liée à moins de solitude, à une plus grande estime de soi et à une plus grande satisfaction de la vie. Les résultats étaient cependant mitigés quant à la fréquence d'utilisation.

Verdict

Plus un adolescent passe du temps sur les réseaux sociaux, plus il est à risque de dépression ou de développer des facteurs de risque comme le manque de sommeil, une faible estime de soi, une insatisfaction face à son image ou un sentiment de solitude. Toutefois, les interdire n'est pas une option, parce que les réseaux sociaux n'ont pas que des mauvais côtés. À petites doses, ils peuvent aider à créer des liens et, ironiquement, contribuer au développement de l'estime de soi.

CHRONIQUE DU LABRADOR

Pourquoi interdire la pêche du requin d'eau douce en automne ?

Au moment de ranger sa canne à pêche pour les mois d'hiver, notre collaborateur-pêcheur s'interroge sur l'interdiction de pêcher le brochet en automne au Labrador alors que cette espèce se reproduit au printemps.

Charles Garnier

Et voilà. Nous y voici encore une fois. Les outardes font escale sur le petit lac Wabush durant leur périple vers le sud, les mélèzes tournent au jaune, les moustiques se font de plus en plus discrets et les pare-brise des voitures sont givrés au petit matin. Autant de signes qui ne trompent pas. Nous sommes début octobre et l'automne a bel et bien commencé à s'installer au Labrador.

Le passionné compulsif de pêche que je suis doit maintenant se résigner à ranger ses cannes à pêche pour les neuf prochains mois. La saison légale de pêche pour toutes les espèces s'est terminée le 7 septembre dernier alors que les plans d'eau dégèlent à la fin mai ou au début de juin dans l'ouest du Labrador. Cela ne laisse aux pêcheurs labradoriens que trois mois par année pour pratiquer leur sport préféré. Situation nor-

male acceptée par tous me direz-vous? Faux. Je m'explique.

Pêcher le « requin d'eau douce »

De toutes les espèces de poissons qui peuplent les plans d'eau de ma région, l'une des plus répandues est l'Esox Lucius de son nom latin, mieux connue comme le grand brochet du nord ou encore « requin d'eau douce » pour les intimes. Il est présent dans la quasi-totalité des lacs et rivières sur le territoire du Labrador. Ce prédateur féroce doté d'un appétit insatiable est tellement abondant qu'il pourrait même à la limite être considéré comme une espèce envahissante.

En effet, lorsqu'un premier individu trouve sa voie vers un lac occupé par l'omble de fontaine, appelé aussi truite mouchetée, il prend le dessus en très peu de temps sur cette espèce et l'élimine du plan d'eau. La pêche au brochet est riche en sensations fortes, car ce poisson peut peser

jusqu'à 25 livres, mesurer jusqu'à 48 pouces de longueur et est souvent très combatif. Un gros spécimen vigoureux peut donner du fil à retordre très longtemps au pêcheur avant d'abdiquer.

Terre-Neuve-et-Labrador fait cavalière seule

Contrairement à toutes les autres espèces retrouvées dans ma région, le brochet est le seul poisson qui fraie au printemps; c'est-à-dire que plutôt que de libérer tous ses gamètes en une seule fois, cette espèce se reproduit pendant plusieurs semaines. La période qui se situe entre le début et la fin du frai est dénommée période du frai.

On le retrouve ainsi durant les deux ou trois semaines suivant la fonte des glaces dans les baies peu profondes et à végétation dense des lacs et des rivières où la femelle peut pondre jusqu'à un demi-million d'œufs qui seront par la suite fécondés par les mâles qui l'accompagnent.



Photo : Denis Simard

Charles Garnier et sa prise du jour : un brochet, aussi appelé « requin d'eau douce » en raison de sa longue tête, ses grands yeux hauts sur celle-ci et sa grande bouche dont la mâchoire est remplie de grandes dents acérées. Le brochet est un poisson carnivore, opportuniste, qui se nourrit de tout ce qui est le plus facile à capturer.

Afin de protéger cette espèce durant sa période de reproduction, la réglementation sur la pêche récréative autorise la pêche au brochet durant l'automne et l'interdit au printemps dans toutes les provinces du Canada, sauf... à Terre-Neuve-et-Labrador qui fait cavalière seule, envers et contre tous.

Ainsi, le 7 septembre, j'ai dû ranger ma canne et mes leurres à brochets en même temps que mon équipement pour la truite mouchetée. Tous les pêcheurs du restant du pays peuvent continuer de pêcher cette espèce jusqu'à l'hiver, mais au Labrador, c'est interdit. En revanche, alors que les brochets sont en pleine période de reproduction, il est tout à fait légal au Labrador d'aller les capturer dans leur frayère. Allez comprendre...

Une étrangeté administrative

J'ai bien tenté d'obtenir des précisions sur cette étrangeté administrative auprès du ministère provincial des Pêches et des Ressources terrestres il y a quelques années, mais sans succès. Peut-être qu'un lecteur du Gaboteur saurait nous donner une raison qui pourrait justifier cette curieuse réglementation ?

Quoiqu'il en soit, en attendant, faute de pouvoir continuer à assouvir ma passion de pêche au brochet, je me résigne à pouvoir seulement y rêver durant les neuf prochains mois. Par chance, durant cette longue attente, il y aura la chasse à la perdrix, les collets à lièvres, la saison de motoneige, la chasse aux lagopèdes et combien d'autres activités de plein air tout aussi agréables !

LES PREMIERS RÉFUGIÉS CLIMATIQUES DES AMÉRIQUES ?

Les changements climatiques ont peut-être d'ores et déjà engendré leurs premiers « réfugiés climatiques » en Amérique centrale. Et c'est une étude interne du gouvernement Trump qui est arrivée à cette conclusion, mais qui n'a pas été publiée.

Cette recherche, réalisée l'an dernier par le Bureau des douanes et de la protection des frontières, pointait un facteur dominant derrière les vagues successives de migrants venus du Guatemala : les pénuries de récoltes, particulièrement dans la région des hauts plateaux, pénuries elles-mêmes provoquées par une série de canicules et de sécheresses.

Le rapport avait été distribué au sein de l'administration gouvernementale, mais ne devait pas être rendu public. Le réseau de télé NBC a mis la main dessus. Le directeur de l'agence qui chapeaute entre autres le Bureau des

douanes avait par contre publiquement tiré la sonnette d'alarme quant aux risques posés par les pénuries alimentaires au Guatemala. « L'insécurité alimentaire, et non la violence, semble être le facteur-clé pour la décision d'entreprendre le voyage depuis le Guatemala. » Mais en octobre dernier, le gouvernement Trump a plutôt décidé de couper l'aide financière à ce pays.

Les données recueillies pour ce rapport tendent à montrer que les migrants arrivent en plus grand nombre des régions les plus touchées par les pénuries alimentaires. En avril dernier, un reportage du New Yorker réalisé sur place arrivait à la même conclusion : la région tout entière est plus fragile devant d'éventuelles nouvelles menaces climatiques, mais ce sont les hauts plateaux qui en seraient la partie la plus vulnérable. (Agence Science-Press).

PRESENT - PRÉSENTENT

Soirée folk en français

LE MERCREDI 23 OCTOBRE 2019
WEDNESDAY, OCTOBER 23, 2019

The Ship Pub / 21 h - 9 PM

Mary Barry

Kyle Mooney et Adrian House

MICRO OUVERT EN FRANÇAIS
OPEN MIKE IN FRENCH
TIRAGES - DOOR PRIZES

ENTRÉE : 5 \$ / ADMISSION : 5 \$

À PROPOS D'ÉTIENNE VUILLAUME

Futur directeur général du Gaboteur

Après des études de physique et de mathématiques en France, Etienne est allé terminer son Baccalauréat en physique à l'Université de Montréal en 1998-1999. Il a ensuite été enseignant à Saint-Pierre-et-Miquelon avant d'accomplir un double maîtrise en journalisme à l'École supérieure de journalisme de Lille et en communication scientifique et technique à l'Université de Lille.

Diplôme en poche, il est revenu à St. John's dès 2003 pour dé-

velopper un site internet tourné vers l'information en français dans le Canada atlantique et a eu, entre autres, la chance de couvrir les cérémonies de 1504-2004 à travers la province avant d'être, en 2005, appelé à lancer les sites Internet d'information du groupe La Montagne Centre France, basé à Clermont-Ferrand, puis d'en prendre la direction de la rédaction.

Il s'en est occupé dix ans avant de décider de prendre du recul sur le métier et de se concentrer

sur l'enseignement de la langue française en tant que langue étrangère et seconde. Il est ainsi titulaire d'une maîtrise dans le domaine depuis 2015, année de son retour dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador où il a depuis développé l'agence Gavroche, spécialisée dans la formation linguistique à destination des professionnels.

Pour rejoindre Étienne par courriel, écrivez à info@gaboteur.ca.

Le Gaboteur de retour sur Duckworth!

Les bureaux du Gaboteur sont à nouveau situés sur la rue Duckworth, au coeur du centre-ville de St. John's, à quelques jets de pierre de l'édifice occupé par le journal, au début des années 2000.

NOUVELLE ADRESSE :
Suite 204 du Haymarket Square
223 - 233, rue Duckworth
St. John's, TNL
A1C 1G8

Pour nous rejoindre, de 9 h à 16 h 30, du lundi au vendredi : Pour avoir de nos nouvelles, en tout temps

709 753-9585 info@gaboteur.ca

[f](https://www.facebook.com/gaboteur.ca) [i](https://www.instagram.com/gaboteur.ca) [in](https://www.linkedin.com/company/gaboteur-ca) [yt](https://www.youtube.com/channel/UC...) [gaboteur.ca](https://www.gaboteur.ca)



LES CENTRES COMMUNAUTAIRES FRANCOPHONES À TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

LABRADOR

Association Francophone du Labrador
 308 Hudson Drive, Labrador City
 (709) 944-6600 | info@afltnl.ca

Heures d'ouvertures : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

CAP-SAINT-GEORGES

Centre Les Terre-Neuviens Français
 884 Oceanview Drive, Cap-Saint-Georges
 (709) 644-2050 | centretnf@hotmail.com

LA GRAND' TERRE

Centre scolaire et communautaire Sainte-Anne
 (709) 642-5254 | hir@arcotnl.ca

Heures d'ouvertures : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

L'ANSE-À-CANARDS

Chez Les Français
 (709) 642-5498 | cfac_bdb@hotmail.com

Heures d'ouvertures : du lundi au vendredi de 9 h à 16 h et aussi sur demande.

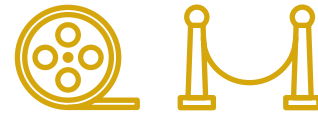
CORNER BROOK

Le Coin Franco
 50, rue Main, Corner Brook
 (709) 800-4014 | lecoinfranco@fftnl.ca
[facebook.com/LeCoinFranco](https://www.facebook.com/LeCoinFranco)

SAINT-JEAN

Association communautaire francophone de Saint-Jean
 Centre des Grands-Vents
 65, chemin Ridge, bureau 254, Saint-Jean
 (709) 726-4900 | culture@acfsj.ca

Heures d'ouvertures : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 22 h 30.



CINEMA FRANCOPHONE

Après une année de pause, la projection de films français a repris à l'université Memorial. En cette fin de mois du mois d'octobre, deux longs métrages de Xavier Dolan seront projetés en version originale : Mommy, le mardi 22 octobre à 19 heures en salle A-1046 (gratuit) et Matthias et Maxime le jeudi 24 octobre à 19 heures au Cineplex de l'Avalon Mall (payant).



CONSEIL SCOLAIRE
 FRANCOPHONE
 PROVINCIAL

Spécialiste en administration – technicien(ne) en transport scolaire

Endroit : Bureau du CSFP à St. Jean
 (Terre-Neuve-et-Labrador)

Remplacement de maternité du **1er janvier**
 au **31 décembre, 2020.**

Pour de plus amples informations,
 communiquez avec le bureau du
 Conseil scolaire à emploi@csfp.nl.ca

Échéance – vendredi, 1er novembre 2019



AGRANDISSONS, ENSEMBLE, LE
 RÉPERTOIRE DES PROFESSIONNELS
 DE SANTÉ D'EXPRESSION FRANÇAISE.

Vous êtes en mesure d'offrir des services de santé en français? Vous connaissez des professionnels de santé d'expression française?

CONTACTEZ-NOUS : FFTNL Santé

709-800-6195 Sante@fftnl.ca [f](https://www.facebook.com/Sante_TNL) [i](https://www.instagram.com/Sante_TNL) Santé TNL

Consulter le Répertoire :
www.francotnl.ca



À lire dans *Le Gaboteur*:
 portraits et parcours de ces femmes et ces hommes
 qui prennent soin de nous et nous écoutent en français.

MERCI À NOS PARTENAIRES:



TÉMOIGNAGE

Une (extraordinaire) année à gaboter

En septembre 2018, j'ai pris la route vers l'est pour travailler à Terre-Neuve-et-Labrador comme journaliste et adjointe à la rédaction au Gaboteur. Un an plus tard, j'en tire plusieurs leçons – professionnelles et personnelles – et beaucoup d'histoires récoltées. **Marilynn Guay Racicot**



Photo : French for Life

Gaboteuse à l'oeuvre (à gauche), alors que je couvrais la tenue de Français autour du monde, une activité visant à célébrer la diversité de la langue française et à créer des ponts entre les jeunes francophones et francophiles de la province.

À l'été 2018, alors sans emploi ni attaches, aventurière férue de randonnée en quête d'une expérience de travail dans un média d'information, j'ai été interpellée par une annonce sur mon fil Facebook : le journal francophone de Terre-Neuve-et-Labrador recrutait une stagiaire en journalisme. Dépôt de candidature, entrevue, embauche, dé-

ménagement, achat d'une voiture, bye bye amis et famille, voilà que je quittais Montréal pour St. John's.

Bienvenue dans l'équipage!

Armée d'un calepin et d'un appareil photo, je me suis rapidement transformée en vraie gaboteuse. En une année, j'ai, entre

autres, randonné en français avec Julie Payette sur Signal Hill, testé des façons d'étirer le dollar, creusé quelques enjeux de la francophonie provinciale, donné la parole à des francophones et francophiles de partout en province sur des sujets comme les arts, la science, la culture, le travail, la famille, la langue. Pour les fins d'un reportage, j'ai même participé à des olympiades aux Jeux d'hiver francophones du Labrador – et remporté deux médailles au passage!

Participer à la fabrication du journal francophone de Terre-Neuve-et-Labrador m'a permis aussi de découvrir que le métier de journaliste en est un stimulant, passionnant, palpitant, mais parfois essouffant et qui demande de sortir de sa zone de confort! Exercer cette profession au sein d'un journal communautaire requiert de surcroît une polyvalence de style « gogo gadget » et une créativité à tout casser. La liste des tâches à accomplir est aussi variée que les sujets à traiter afin d'offrir à nos lecteurs, toutes les deux semaines, de l'information originale, locale et rigoureuse dans une province grande comme ça. À ce chapitre, impossible de passer sous silence la créativité légendaire de ma mentore Jacinthe Tremblay qui a mené cette barque pendant six années. Je lui lève mon chapeau!

Le Gaboteur comme un paquebot

Représenté par une goélette, ces petits bateaux à voiles autrefois utilisés pour livrer des marchandises de village en village, *Le Gaboteur* a pourtant l'étoffe d'un paquebot dans le paysage de l'information au pays à mes yeux. Dans l'offre d'emploi qui m'a menée ici, l'un des critères de sélection était de « pratiquer le journalisme avec la conviction qu'il n'y a pas de petits sujets ». Après avoir contribué à plus d'une vingtaine de numéros du *Gaboteur*, je n'ai jamais été aussi en accord avec ce

précepte alors que la survie de la presse locale et régionale en dépend. En dépit de leurs moyens et personnel limités, les journaux comme *Le Gaboteur* qui s'évertuent raconter ce qui se passe dans les communautés locales sont, à mon avis, cruciaux à la vitalité des francophonies canadiennes et de la démocratie.

Je suis d'ailleurs reconnaissante du programme de soutien aux médias en milieu minoritaire qui a permis au *Gaboteur* de m'embaucher pour un an comme stagiaire en journalisme via Jeunesse Canada au travail. En plus d'une expérience professionnelle authentique et hautement formatrice, j'en retire une meilleure connaissance de mon pays et de l'importance d'informer en français dans toutes les provinces et territoires. Sans oublier un coup de foudre pour Terre-Neuve-et-Labrador.

Cap vers d'autres aventures

Dans mon tout premier papier pour *Le Gaboteur*, je racontais le périple de mon arrivée sur l'île. J'y évoquais entre autres mes espoirs et mes appréhensions. Parmi celles d'arriver sur l'île, la crainte d'y prendre goût... et de rester. Mon aventure au sein de l'équipage du *Gaboteur* prend fin, car mon esprit d'aventurière me pousse vers d'autres découvertes, mais cette fois, je reste dans les parages.

À compter d'aujourd'hui, je poursuis ma mission personnelle entreprise au jour 1 de mon arrivée en Atlantique : celle de mettre en valeur les attraits culturels, naturels et francophones de ma province d'adoption. Cette fois-ci, ce sera pour le compte du RDÉE TNL, qui m'a confié le mandat de mettre à jour le guide touristique en français. Si je renonce pour l'instant à gaboter en bonne et due forme, vous pourrez tout de même encore me lire à l'occasion dans ces pages.



Photo : Le Gaboteur

À l'automne 2018, j'ai fouillé dans les archives du *Gaboteur* afin reconstituer les histoires des photos à identifier du jeu interactif Qui? Quand? Quoi?.



Photo : Marilynn Guay Racicot

L'une de mes premières assignations fut de couvrir la première visite officielle à Terre-Neuve-et-Labrador de la gouverneure générale du Canada, Julie Payette. Après avoir réalisé une entrevue exclusive en français sur le sentier menant à Signal Hill, j'ai osé le selfie avec l'ancienne astronaute!